



## ACTIVITÉS :

### **I- SOS DISPARUS ET LE HIRAK : Un engagement constant en 2019**

#### **I-1 SOS Disparus et les familles de disparu(e)s au cœur des manifestations**

Dès février 2019, le CFDA et SOS disparus se sont joints au peuple algérien dans l'immense bouleversement qu'a représenté le Hirak. Dès le début, les mères de disparus ont participé aux manifestations populaires au cours desquelles le peuple algérien, quel que soit son âge, réclamait la fin du système et l'avènement d'une deuxième République véritablement populaire et démocratique.

Sos Disparu(e)s soutient le Hirak et y participe. Les locaux de SOS Disparu(e)s à Alger sont utilisés pour y organiser des événements tels que des débats sur la transition démocratique et des réunions du Collectif de la société civile pour un changement démocratique.

Les familles de disparu(e)s ont pour habitude de se rassembler chaque mercredi à Alger pour défiler pacifiquement. Depuis le début du mouvement, elles défilent également chaque vendredi en tenant haut les portraits de leurs proches disparus et en criant « Justice et Vérité » avec le peuple algérien. Cette mobilisation a donné plus de visibilité au combat pour la Vérité et la Justice et a fait venir d'autres familles de disparus dans les locaux du CFDA à Alger.

De façon plus générale, les algériens appellent à plus de démocratie, à plus de liberté et à une société moins corrompue et plus respectueuse des droits humains. Ces combats vont dans le même sens que les revendications des familles pour la justice et la vérité. À travers ce processus, les familles de disparu(e)s et leurs représentants espèrent voir naître un véritable État de droit qui conduira à l'instauration de la vérité et la justice.

#### **I-2 Création du Collectif de la société civile algérienne pour une sortie de crise pacifique**

Le CFDA avec d'autres organisations algériennes de défense des droits de l'Homme ont créé le 27 février 2019, le collectif de la société civile algérienne pour une sortie de crise pacifique. Ce collectif ambitionne un projet de conférence nationale de transition. Il se réunit très souvent depuis sa création et ne cesse de publier des communiqués de presse qui informent les algériens sur les événements qui se créent progressivement dans la société algérienne.

Composé entre autres des Ligues des droits de l'homme, de l'association RAJ, de Sos Disparu(e)s, SOS Bal El Oued, etc., le collectif de la société civile algérienne pour une sortie de crise pacifique a notamment organisé, le 15 juin 2019, une « **conférence nationale** » visant à mettre en pratique les revendications populaires par des actions politiques concrètes et de mettre en place les premières étapes de la nouvelle République algérienne. Près de 150 personnes, représentants d'ONG ou d'associations ont pris part à cette conférence nationale co-organisée avec la confédération des syndicats autonomes (CSA) et le Forum civil.

Cette première Conférence nationale est parvenue à un consensus et à la rédaction d'un texte en commun nommé « feuille de route pour une sortie de crise et une transition démocratique ». Le document s'accorde sur la nécessité « d'une période de transition allant de six mois à un

an » ainsi que la création d'une « commission indépendante pour diriger, organiser et déclarer les résultats des élections ».

La feuille de route a également recommandé l'ouverture d'un dialogue globale avec les acteurs de la classe politique, la société civile et des manifestants du Hirak. Une Conférence nationale, de plus grande envergure, regroupant toutes les parties de la société civile algérienne y compris les partis politiques est prévue très prochainement.

### **I-3 Le CFDA continue de se mobiliser pour la démocratie auprès du peuple algérien**

Des milliers d'Algériens ne cessent d'occuper les rues d'Algérie pour affirmer encore et encore leur rejet de ce système. Leur mouvement continue à ébahir le monde par son caractère pacifique et sa ténacité. La contestation a résisté à toutes les techniques utilisées par le pouvoir pour l'étouffer : blocage des accès à Alger, arrestations et intimidations, interdictions de défilé avec certains emblèmes. Jusqu'ici chaque journée de manifestation a permis aux Algériens et aux Algériennes d'obtenir une concession ou un recul de la part de l'État. Les plus notables sont certainement la démission du président Abdelaziz Bouteflika et les poursuites judiciaires engagées à l'encontre de son clan.

Pour Sos Disparu(e)s et les familles, la situation actuelle ravive leur espoir et renforce leur dynamisme. Les familles de disparu(e)s ne désarment pas, elles continuent d'être au cœur du Hirak tous les vendredis arborant les photos de leurs proches et scandant leurs slogans. Nombreux sont les manifestants du Hirak qui viennent les soutenir, leur clamer leur solidarité et prendre des photos avec elles.

### **I-4 Une fête de l'indépendance placée sous le signe de la contestation**

Le 5 juillet 2019, à l'occasion du 57<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance du pays, les manifestants pacifiques du Hirak se sont réunis pour la 20<sup>e</sup> semaine consécutive afin de réclamer la fin du système et l'instauration d'un État de droit. Les familles de disparu(e)s toujours fidèles à leur lutte sont sorties en grand nombre pour manifester aux côtés des centaines de milliers d'autres Algériens afin de réclamer la Vérité, la Justice, le changement du système et, enfin, une réelle liberté pour le peuple.

De plus en plus de revendications du Hirak concernent l'arrêt des interpellations de manifestants pacifiques et des leaders du Hirak. Malgré ces interpellations et arrestations, chaque vendredi les Algériens continuent de manifester et d'affirmer leurs revendications. Le CFDA soutient ces manifestants dans leur combat pour les libertés fondamentales en Algérie.

## **II- ÉVÉNEMENTS ET CONFÉRENCES : sensibilisation et formation de la société civile**

### **II-1 Les mères de disparus commémorent la journée internationale pour le droit des femmes**

En 2019, le 8 mars avait une portée doublement symbolique : plusieurs centaines de milliers d'Algériennes étaient dans la rue pour dire Non au 5<sup>e</sup> mandat de Bouteflika et pour réclamer leurs droits. Elles se sont promis de faire entendre leur voix et leur choix, sans être écartées du mouvement et en s'imposant pour jouer un rôle dans le « Hirak ». Ainsi, lors de ce vendredi 8

mars, elles n'ont cessé de scander dans les rues algériennes pour plus de droit, plus de liberté et un désir de changement pour un avenir meilleur en Algérie.

Les mères de disparus étaient présentes dans les rues pour célébrer la journée internationale pour le droit des femmes, main dans la main avec leurs concitoyennes, sourire aux lèvres et avec une grande détermination. Elles arboraient leurs photos et scandaient leurs slogans « rendez- nous nos enfants » pour continuer à faire vivre leur combat.

## **II- 2 Hommage à Djegdjiga Cherguit : une figure emblématique du combat**

Le 03 février 2019, le CFDA et SOS disparus ont organisé un événement surprise pour rendre hommage à Djegdjiga Cherguit, mère de disparu, figure féminine de la révolution nationale, combattante sans faille pour la cause des disparus des années 1990.

Ancienne Moudjahida de la guerre de libération nationale et figure de proue de la lutte pour la Justice et la Vérité en Algérie, Djegdjiga Cherguit est un exemple de courage et de ténacité. Le CFDA tenait à lui exprimer toute sa gratitude pour sa défense sans faille des droits humains ainsi que pour sa lutte incessante pour la Vérité et la Justice. De nombreux militants des droits de l'Homme étaient présents à cet événement, ainsi que des associations telles que RAJ et Amnesty International, ou des représentants de partis politiques comme le FFS et DjilDjadid.

## **II-3 Cycle de conférences / débats publics à Alger : Démocratie, Hirak, Justice...**

Cette année, au mois d'avril, SOS-disparu(e)s a initié une série de conférences publiques au sein de ses locaux à Alger. Ce projet s'est inscrit dans le contexte politique actuel en Algérie et avait pour but de comprendre et analyser le soulèvement du peuple algérien.

La première conférence s'est déroulée le 25 avril et avait pour thème « le soulèvement du peuple : situations et perspectives ». Majid Benchikh, ancien doyen de la faculté de droit et ancien président d'Amnesty international Algérie et Noureddine Benissad, avocat et président de la Ligue algérienne (LADDH) nous y ont partagé leur expertise et connaissance de la société civile algérienne.

Un mois plus tard, le 29 mai, Mostefa Bouchachi, avocat défenseur des droits humains ancien président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme et ancien député a animé une conférence sur le thème du « Hirak et transition démocratique en Algérie ». Cette conférence a donné lieu à un débat très enrichissant sur la nécessité d'une transition démocratique dans la quête pour la justice et la vérité des familles de disparus.

Le 13 juin, un troisième débat a été organisé autour de la thématique « entre l'espoir démocratique et les tentations autoritaires ». Karim Tabbou, militant et défenseur des droits humains nous a fait l'honneur d'animer ce débat et de nous partager son expérience et sa connaissance du monde politique algérien.

Enfin, M. Djilali Sofiane, président du parti Jil Jadid, a clôturé cette première série de conférences par un débat sous le thème « le peuple et la transition démocratique ». Chaque conférence a connu un véritable succès avec une audience large et intéressée, n'hésitant pas à alimenter les débats à travers des questions pertinentes posées aux intervenants.

## **II- 4 Rassemblement du 29 septembre : 14<sup>e</sup> anniversaire de la Charte**

Le 29 septembre à l'occasion du 14<sup>e</sup> anniversaire de la promulgation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, SOS-disparus était auprès des familles de disparus lors d'un rassemblement pour réclamer justice et vérité. Ce rassemblement s'est déroulé à proximité du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) à Alger.

Portraits de disparu(e)s et slogans entonnés par les mères, cette manifestation fut l'occasion pour elle d'exprimer leur besoin de connaître le sort de leurs proches. « *Nous voulons connaître le sort de tous les disparus. Que ceux qui les ont kidnappés nous renseignent sur l'endroit où ils ont été enterrés* » ont-elles déclarés.

Hacene Ferhati, membre de l'association a commenté : « 14 ans après la promulgation de la charte de la réconciliation, les autorités n'ont rien fait pour permettre aux familles des victimes de connaître la vérité. On ne peut pas prétendre à la réconciliation sans connaître le sort de toutes les victimes ».

## **II-5 Reprise du cycle de conférence / débat auprès de membres de la société civile algérienne**

Le 28 septembre, SOS-disparu(e)s a reçu le sociologue Nacer Djabi, chercheur présent dans le mouvement populaire depuis le 22 février, dans le cadre d'une conférence organisée sur le thème « Algérie : sociologie et révolution ». Nacer Djabi nous a livré ses observations sur les évolutions sociologiques de la société algérienne, notamment dans le cadre du Hirak

*« Le pouvoir n'a pas compris les transformations sociales rapides qui ont eu lieu en Algérie ces dernières années. Et si cette incompréhension persiste, on peut aller vers une confrontation brutale »*

Selon lui, le Hirak est caractérisé par la présence de trois composantes essentielles de la société : les jeunes, les femmes et la classe moyenne : illustrations de cette transformation sociologique de la société, en inadéquation avec l'ordre ancien. Il a également souligné le caractère pacifique des manifestations reconnu dans le monde entier.

Quelques jours plus tard, le 6 octobre, SOS Disparu(e)s a organisé une conférence intitulée « Octobre 1988 – Octobre conséquences ? » en commémoration du 31<sup>ème</sup> anniversaire des événements d'octobre 1988. Cette conférence animée par les avocats Maître Abdelghani Badi et Maître Nouredine Ahmine s'est déroulée dans les locaux de l'association à Alger.

Les intervenants sont revenus sur les similitudes entre les manifestations sporadiques et incontrôlées de 1988 et le Hirak populaire depuis février 2019. Ils ont notamment constaté les mêmes restrictions des libertés fondamentales du peuple algérien ainsi que la résurgence des anciennes pratiques des forces de l'ordre : interpellations et emprisonnements arbitraires, retour de la police politique. Les deux conférenciers sont revenus par la suite sur l'apport des événements d'Octobre 1988 et leur influence sur le mouvement populaire du 22 février dernier. « Le peuple algérien a tiré les leçons des événements précédents. Il a compris qu'il faut être pacifique et uni pour mettre en échec les plans du régime ».

## **II-6 SOS Disparu(e)s accueille le collectif des avocats de défense des détenus d'opinion et de détenus politiques**

Le lendemain, six avocats et défenseurs des droits humains membres du collectif des avocats de défense des détenus d'opinion et de détenus politiques sont venus participer à une conférence de presse organisée dans les locaux de SOS-disparu(e)s.

Noureddine Ahmine, Mustapha Bouchachi, Noureddine Benissad, Nabila Smaïl, Aissa Rahmoune et Abdelghani Badi ont tiré la sonnette d'alarme sur la situation des libertés fondamentales dans le pays. Les nombreuses arrestations et détentions de manifestants et de militants politiques et associatifs pacifiques ont été dénoncées lors de cette conférence de presse.

Les avocats sont également revenus sur le recours massif des juges aux mandats de dépôt dénonçant un « abus d'utilisation de cette sentence ». Ils ont finalement conclu en affirmant que « les Algériens manifestent pour réclamer un État de droit mais sept mois après, ce sont tous les principes du droit qui sont violés ».

## **III- JOURNÉE INTERNATIONALE DES VICTIMES DE DISPARITION FORCÉE**

Le 30 août marquait, comme chaque année, la Journée internationale à la Mémoire des disparus. Cette célébration, née sous l'impulsion des associations des familles de disparus en 1983 et reconnu officiellement par les Nations unies est chaque année l'occasion pour le CFDA et SOS-disparu(e)s d'organiser des commémorations en l'honneur des personnes disparues.

### **III-1 Projection et débat sur le travail de mémoire le 30 août.**

Le CFDA, la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) et d'autres organisations telles qu'Amnesty International, ont organisé une projection/débat sur le thème de la Mémoire. La projection s'est déroulée dans les locaux d'Amnesty International France. Elle a débuté par un reportage sur la question de la mémoire au Maroc, suivi de plusieurs témoignages de victimes de disparitions forcées durant les années de plomb sous le règne du roi Hassan II.

Suite à ces témoignages, plusieurs experts et représentants d'ONG nous ont partagé leur expertise et leur expérience du travail sur les disparitions forcées. Geneviève Garrigos, responsable du pôle Amériques d'Amnesty International est intervenue pour rappeler que le phénomène de disparition forcée est toujours d'actualité, et qu'il est important que les associations continuent leur combat. Gilles Manceron, historien et co-responsable du groupe de travail "Mémoire, Histoire, Archives" de la ligue des Droits de l'Homme a ensuite expliqué l'importance du travail de mémoire d'un point de vue historique avant de revenir sur l'Histoire du phénomène de disparitions forcées.

Emmanuel Decaux, membre de la CNCDH et ancien président du Comité des disparitions forcées des Nations unies nous a présenté la question de la mémoire à travers un angle plus juridique. Rodrigo Restrepo, membre de l'antenne française de la Commission colombienne pour l'éclaircissement de la Vérité, est intervenu sur les accords de paix signés en 2016 en Colombie, qui ont permis la création de plusieurs instances juridiques dont il fait partie.

Enfin, Miguel Benasayag, combattant guévariste contre la dictature argentine, s'est concentré sur le cas de l'Argentine et de la question de la vérité. Il a conclu son intervention en tirant la sonnette d'alarme sur la normalisation de la violence à laquelle nos sociétés assistent aujourd'hui, en prenant l'exemple de la torture qui n'est désormais plus une frontière infranchissable pour les États.

### **III-4 Rassemblement Place de la République à Paris le 31 août.**

Le CFDA et ses partenaires ont également organisé un rassemblement public qui s'est tenu place de la République le samedi 31 août. À cette occasion, le CFDA avait installé des tentes dans lesquelles les manifestants ont pu découvrir des expositions photos (photos de victimes et des rassemblements de l'association) et des stands de documentation (livres, magazines, brochures et pétitions) sur le phénomène de disparition forcée et le travail de l'association.

Ce rassemblement fut un succès, suscitant la curiosité des passants tout au long de la journée, malgré les problèmes techniques rencontrés qui ont malheureusement empêché la projection de films et documentaires.

### **III-5 SOS Disparus en Algérie commémore la journée internationale à la Mémoire des disparus**

Le 30 août de cette année, coïncidant avec la 28<sup>e</sup> journée du Hirak à Alger, SOS Disparu(e)s a organisé son rassemblement annuel à Alger pour commémorer cette journée internationale à la mémoire de tous les disparus au sein même du soulèvement populaire.

La jeunesse algérienne a rejoint les familles de disparu(e)s pour rendre hommage aux victimes en leur exprimant tout leur soutien. Ils ont brandi les photos des disparu(e)s tout en improvisant spontanément des chansons sur le courage des mères de disparus, en leur demandant de ne jamais baisser les bras.

## **IV- DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET FORMATIONS**

### **IV-1 Développement du Centre pour la préservation de la mémoire et l'étude des droits de l'Homme**

Le centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH) d'Oran continue à attirer de nombreux étudiants et professeurs qui viennent y écouter des interviews ou donner des conférences. Sa fréquentation continue considérablement d'augmenter grâce à l'organisation de nombreuses réunions de diverses associations locales.

En janvier 2019, des universitaires ont organisé au CPMDH une formation pour leurs étudiants en master de sciences sociales. Des groupes d'étudiants en droit et en sociologie, faisant des recherches sur les droits de l'Homme, viennent se documenter au CPMDH où ils profitent des nombreux ouvrages sur les instruments internationaux de protection des droits de l'Homme. Le centre reste un élément clé pour le travail du CFDA car des interviews avec les familles de disparus y sont menées.

### **IV-2 Mise en place d'un numéro spécial pour les disparitions forcées pendant le Hirak**

Depuis le 22 février 2019, le Hirak donne lieu à un contexte de répression et d'arrestations de la part des forces de l'ordre. Pour répondre à cette violente répression, Sos Disparu(e)s a mis en place un numéro pour apporter une assistance juridique et un soutien administratif et psychologique aux personnes arrêtées abusivement par les forces de l'ordre ainsi qu'aux proches de personnes disparues pendant les événements du Hirak.

#### **IV-5 SOS-Disparu(e)s continue de former les jeunes algériens**

Les 18, 19 et 20 juillet à Alger, le CFDA et SOS Disparu(e)s ont proposé une formation sur la réalisation d'une émission de radio en ligne (montage, documentation, techniques d'interview, réalisation, prise de son, ...). Cette formation était adressée aux étudiants en communication ou en journalisme intéressés par la défense des droits de l'Homme.

Animée par une journaliste algérienne, cette formation a duré trois jours. Chaque étudiant a d'abord pu découvrir les divers aspects théoriques et pratiques de la réalisation d'émission de radio, chaque présentation théorique étant accompagnée d'exercices pratiques. Au cours de cette formation, la deuxième journée fut dédiée au Hirak et à sa 22<sup>e</sup> journée de soulèvement populaire pacifique. Les participants à la formation ont passé l'après-midi au milieu des manifestants du Hirak en se mêlant à la foule pour des prises de son en micro-trottoir, des interviews et du tournage vidéo, chacun devant réaliser un reportage de six minutes.

#### **IV-6 Formation : mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux**

Les 23 et 24 novembre, le CFDA et SOS Disparu(e)s ont organisé une formation sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux. Cette formation s'est tenue dans les locaux de SOS Disparu(e)s à Alger et était animée par Abderrahmane Salah.

Après avoir présenté en détail la composition et le fonctionnement du Comité des Droits de l'Homme, le formateur a décidé de dédier la première journée de la formation aux dispositions fondamentales du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

Le formateur procéda ensuite à une lecture des articles du PIDCP pour en souligner certains articles primordiaux. Cette présentation donna lieu à un débat entre les participants et le formateur concernant et la non-conformité des textes d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale avec le PIDCP (et à la Constitution algérienne elle-même).

Il a également fait mention des rapports périodiques que doivent remettre les États au Comité des droits de l'Homme. Ce dernier procède par la suite à l'examen de l'État parti. Le formateur a profité de cette journée pour expliquer que les ONG peuvent, elles aussi, soumettre des rapports alternatifs au rapport de l'État parti. Ces rapports doivent refléter les violations des droits de l'Homme en rapport avec les dispositions du PIDCP et doivent être concis. Cette présentation fut accompagnée d'un exercice pratique à l'attention des participants.

Cette première journée fut également l'occasion de revenir sur les critères et modalités de ratification des différents protocoles facultatifs des Nations unies. Il a ainsi précisé que l'Algérie avait ratifié tous les protocoles onusiens à l'exception du protocole sur l'immigration et de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Afin de conclure cette première journée, les participants ont été invités et ce conformément à la méthodologie de rédaction présentée précédemment à réfléchir sur les violations prioritaires des dispositions du Pacte qu'ils voudraient voir apparaître sur un rapport alternatif.

La deuxième journée a été consacrée au suivi recommandations du Comité des droits de l'Homme émises après l'examen du rapport de l'Algérie et à leur mise en œuvre. Le formateur a commencé par faire une lecture des constatations article par article et à les commenter. Ce travail s'est concentré sur les trois recommandations ciblées prioritairement par le Comité : la liberté de réunion, le droit des migrants et le droit à la Vérité pour les personnes disparues.

Le formateur a expliqué que lors d'une campagne de plaidoyer pour la mise en œuvre des recommandations du Comité, les ONG doivent identifier les mécanismes avec lesquels coopérer, inventorier et classer les recommandations par ordre de priorité.

Il a aussi insisté sur le fait que certaines campagnes peuvent être transversales, par exemple une recommandation portant sur les discriminations et violences faites aux femmes peut susciter des actions de plaidoyer envers le Comité des droits des femmes, mais aussi après du comité contre la torture.

Afin de conclure cette deuxième et dernière journée de formation, André Kangni, coordinateur au Centre des droits civils et politiques nous a accordé un entretien en vidéoconférence. Il y a notamment abordé les procédures de suivi et leur importance afin de veiller à ce que les recommandations des mécanismes soient mis en œuvre.

Il a conclu en rappelant que le Comité avait envoyé des questions sur les recommandations qu'il a ciblé à l'État algérien en signifiant que l'Algérie avait donc deux ans pour rendre un rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Comité. Les ONG peuvent également soumettre un rapport alternatif à ce moment là en se basant sur les réponses du gouvernement algérien au Comité.

## **V- PLAIDOYER AUPRÈS DES INSTANCES NATIONALES ET INTERNATIONALES**

### **V-1 Le CFDA interpelle les politiques lors d'un séminaire du Rassemblement Action Jeunesse (RAJ).**

Lors du séminaire de l'association RAJ sur « la situation générale du pays et la prochaine élection présidentielle » Hacene Ferhati, représentant des familles de disparus a interpellé Ali Ghediri, candidat aux élections présidentielles. Hacene Ferhati est revenu sur l'action du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et de SOS Disparu(e)s, et les attentes des familles depuis les années 1990. Il a également demandé à M. Ali Ghediri quelle était son opinion sur la question des disparus dans les années 90 et comment compte-t-il la traiter dans son programme ?

SOS disparus a également interpellé Fares Ghares, lui aussi candidat aux élections présidentielles, sur la question des disparus. Nos équipes l'ont interrogé sur la façon dont il traiterait les dossiers des disparus s'il était élu. Ils lui ont également rappelé à quel point il est primordial, pour les familles mais aussi pour l'avenir de l'Algérie, de lutter contre l'impunité et de rétablir la vérité et la justice pour les victimes de disparitions forcées. Fares Ghares,

scandalisé que la question des disparitions forcées ne soit toujours pas réglée depuis 1990, s'est engagé à à œuvrer en faveur d'un règlement juste sur la question.

## **V-2 Couverture médiatique à l'international**

Interview pour France Info : Au sein des locaux de m'association à Alger, la porte-parole de SOS Disparus est revenue sur son long combat pour retrouver la trace de son fils disparu depuis plus de vingt-deux ans. Cette interview a été l'occasion de revenir sur le travail de l'association.

*Pendant que la jeunesse algérienne hurle sa colère dans la rue depuis quatre mois, les disparitions de la décennie 90 reviennent au cœur de la société algérienne. Clément Parrot, journaliste à France info, est revenu, le temps d'une interview, sur les portraits de ces mères et de leur enfant disparu, détaillant les longues et difficiles procédures par lesquelles ces femmes ont traversé. Il évoque également la position de l'État algérien sur le dossier des disparu(e)s et la possible nouvelle donne politique qui redonne espoir et qui pourrait être la solution pour toutes les familles de disparu(e)s.*

Reportage TV5MONDE : Le 16 août, un reportage de TV5MONDE s'est intéressé à la situation des familles de Disparu(e)s. Ce dernier a mis en avant le témoignage de Fatma Zohra Boucherf dont le fils, Riad, a été arrêté en 1995.

Reportage Berbère TV : Le 27 août, un reportage a été diffusé sur Berbère TV. Pendant plus d'une heure ce reportage a mis en avant l'histoire des familles de Disparu(e)s ainsi que le travail de SOS Disparu(e)s dans sa lutte pour la Vérité, la Justice et la préservation de la Mémoire.

Ces reportages sont l'occasion de sensibiliser les auditeurs et spectateurs au combat des familles. Il prouve également que ce combat est toujours d'actualité.

## **V-3 Saisine des instances internationales au sujet des dossiers de disparus**

Le CFDA continue de saisir régulièrement les instances internationales en soumettant des dossiers de disparus. En mai, le Comité des droits de l'Homme a enregistré un nouveau cas de disparition forcée et l'a transmis au gouvernement algérien afin que des enquêtes soient diligentées pour élucider le sort de la victime et protéger ses droits et ceux de ses proches.

Le CFDA assure également le suivi des communications soumises en son nom devant le Comité des droits de l'Homme et la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples. En juin, nous avons envoyé une réponse aux observations de l'État partie sur la recevabilité d'une précédente communication.

## **V-4 Saisine du Conseil des Droits de l'Homme au sujet de la répression de manifestants pacifiques**

Cette année, parallèlement à son travail régulier sur les dossiers de disparus, le CFDA s'est aussi engagé à défendre les droits humains de manière générale.

Ainsi, le 10 avril, le CFDA a présenté un appel urgent concernant la violente répression de nombreux manifestants pacifiques lors des manifestations du 9 et 10 avril 2019 à Alger. Lors de ces manifestations d'étudiants, qui se tiennent pacifiquement chaque mardi matin, les forces

de l'ordres algériennes avaient alors fait un usage disproportionné de la force, en utilisant notamment des bombes lacrymogènes et des canons à eau pour disperser les manifestants tout en procédant à de violentes interpellations. Ces manifestations d'étudiants avaient pourtant été saluée par l'opinion nationale et internationale pour leur aspect pacifique et spontané.

Au vu de ces violations importantes des droits humains et libertés fondamentales du peuple algérien, le CFDA a décidé de saisir le rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'expression et d'opinion ainsi que le rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association auprès du Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies.

Le CFDA a également transmis un appel urgent u rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'expression et d'opinion auprès du Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies le 30 septembre. Dans cet appel urgent, le CFDA demande son intervention auprès des autorités algériennes pour garantir ces droits fondamentaux.

Le 26 septembre, Ahcene Kadi et Karim Boutata, militants et responsables du RAJ, avaient été arrêtés par des agents en civil à l'intérieur de la cafeteria Milk Bar (Alger). Maintenus en garde à vue pendant trois jours, ils ont été présentés, le dimanche 29 septembre 2019, devant le juge d'instruction qui les a placés sous mandat de dépôt. Ces arrestations montrent une volonté de réduire la jeunesse et l'opposition au silence et portent atteinte à la liberté d'expression.

#### **V-5 Rencontre de plaidoyer collective avec nos partenaires à Copenhague.**

Les 12 et 13 novembre, à l'occasion d'une rencontre organisée par EuroMed Droit, à Copenhague, entre les représentants de nombreuses organisations algériennes, le CFDA a notamment pu revenir sur l'évolution de la situation en Algérie à l'approche des présidentielles du 12 décembre 2019. Nous y avons soulevé l'urgence absolue de de venir en aide aux détenus d'opinion actuellement emprisonnés simplement pour avoir exprimé leurs opinions ou brandi le drapeau amazigh.

Cette rencontre fut aussi l'occasion de rencontrer des membres du Ministère des Affaires Étrangères Danois pour leur présenter, à tour de rôle, le travail des organisations et nos attentes individuelles et collectives. Les représentants du Ministère ont affirmé leur volonté de renforcer le dialogue dans la région arabe. Le gouvernement danois actuel est très intéressé par toutes les problématiques des droits humains et est disposé à travailler davantage à leur renforcement

#### **V-6 Le CFDA participe au Forum de la société civile à Bruxelles**

Les 2 et 3 décembre, le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie a participé au Forum de la société civile organisé à Bruxelles. Ce forum fut l'occasion d'engager le dialogue avec des représentants de l'Union européenne désireux de s'entretenir avec la société civile des pays du Voisinage du Sud.

Cet évènement a rassemblé environ 180 organisations de la société civile et représentants de l'UE. Les participants ont eu l'occasion de discuter les résultats des activités précédentes en se concentrant sur la mise en œuvre des recommandations formulées au cours des activités de l'année et discuter de leur faisabilité dans le cadre des politiques et mécanismes extérieurs européens. Le CFDA a ainsi pu participer à un atelier sur la « bonne gouvernance et État de

droit » qui comprenait des discussions sur la lutte contre la corruption et la réduction des espaces pour la société civile.

## **VI- CONCLUSION**

Dans un contexte politique très particulier, marqué dès février par un soulèvement populaire massif et pacifique en Algérie, le CFDA a continué ses activités et a rempli ses objectifs principaux d'accueil et de soutien des familles de disparus, de lutte contre l'impunité et de sensibilisation de la société civile algérienne.

Le CFDA se félicite d'avoir pu attirer un grand nombre de nouveaux militants, notamment des jeunes et des étudiants grâce à la mise en place de différents ateliers et formations leur étant adressés. Le Centre pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH) a également facilité la mobilisation de nombreux jeunes, qui ont pu participer au cycle de conférence organisé sur des thèmes de société, au cœur du mouvement populaire « Hirak ». Plusieurs experts et membres de la société civile sont venus partager leur expérience et connaissance de sujets variés auprès des familles de disparu(e)s et des jeunes.

Le CFDA se félicite aussi d'avoir entretenu ses relations avec différents acteurs politiques nationaux et internationaux ainsi qu'avec les instances internationales telles que le Comité des droits de l'Homme des Nations unies et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

De manière générale, le CFDA est de plus en plus sollicité par des chercheurs, des historiens ou des doctorants. En effet, les membres du CFDA collaborent de plus en plus avec des membres de la société civile qui sollicitent Nassera Dutour (présidente du CFDA) dans le but de partager l'Histoire du CFDA, son combat, ses valeurs et ses projets.